CONDITIONS GÉNÉRALES SCHIPPERS BV

version du 4 avril 2025

Article 1 – Identité de l'Entreprise
Nom de l'entreprise : Schippers BV
Numéro de TVA : BE 0438.292.817
Siège social : Grens 114, 2370 Arendonk
Numéro de téléphone : +32 (0)14 820 713
E-mail : klantenservice.be@schippers.eu
Site internet : www.schippers.be

Article 2 – Définitions
Offre : La proposition de contracter en ce qui concerne les Produits par l'intermédiaire du Site internet ou d'offrir des Produits ou Services au Client de toute autre manière, que ce soit ou non sous la forme d'un contrat à exécution successive.
Consommateur : Toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale et qui a conclu un Contrat avec Schippers, que ce soit ou non par l'intermédiaire du Site internet, ou souhaite le faire.
Services : Toute activité à réaliser ou réalisée dans le cadre d'un Contrat qui est facturée par Schippers au Client et qui ne concerne pas la livraison de Produits. Les conseils, le montage et l'entretien visés à l'article 8 des présentes conditions générales n'impliquent explicitement pas de Services, à moins que Schippers ne facture ces Services séparément au Client.
Client : Toute personne physique ou morale qui a conclu un Contrat avec Schippers ou qui souhaite le faire.
Entreprise : Schippers BV (BCE 0438.292.817), sise à 2370 Arendonk, Grens 114.
Contrat : Le contrat à distance entre Schippers et le Client pour l'achat de Produits par l'intermédiaire du Site internet, ou toutes les livraisons de Produits ou Services qui, sous la forme d'un contrat à exécution successive ou non, ont été confirmées en tant que commande ou ont été convenues d'une autre manière entre Schippers et le Client.
Force majeure : Toute circonstance indépendante de la volonté et du contrôle de Schippers qui empêche totalement ou partiellement l'exécution de ses obligations. Cela inclut, sans s'y limiter : les inondations, les incendies, les pannes opérationnelles, les pannes de courant, les pannes d'un réseau (de télécommunications) ou de connexion ou des systèmes de communication utilisés et/ou l'indisponibilité du Site internet à tout moment, la non-livraison ou la livraison tardive par les fournisseurs ou autres tiers engagés, telles que des perturbations ou des grèves totales ou partielles, notamment des services postaux et des services de transport et/ou de communication.
Produits : Tous les produits qui sont disponibles à l'achat sur le Site internet ou qui sont autrement offerts par Schippers au Client.
Site internet : Le site internet de Schippers.
Jour ouvré : Tous les jours, sauf les samedis, dimanches et jours fériés en Belgique.

Article 3 – Applicabilité
3.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à chaque Offre faite par Schippers et à tous les Contrats.
3.2. Les présentes conditions générales seront mises à la disposition du Client, au moins avant la conclusion du Contrat, de manière que le Client puisse les sauvegarder sur un support de données électronique durable.
3.3. Les titres et les subdivisions des présentes conditions générales ont été insérés uniquement pour faciliter la lecture et n'ont aucune incidence sur l'interprétation, ni aucune autre fonction. Les mots au singulier s'entendent également au pluriel et vice versa, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente.
3.4. Les ajouts et/ou dérogations aux présentes conditions générales ne s'appliquent que s'ils ont été convenus par écrit entre Schippers et le Client.

Article 4 – Conclusion et durée du Contrat
4.1. L'Offre faite par Schippers comprend une proposition de conclure un Contrat et ne constituera en aucun cas une Offre au sens de l'article 5.19 du nouveau Code civil. Dès qu'un Client passe une commande, ce dernier fait une offre à Schippers conformément à l'article 5.19 du nouveau Code civil, après quoi Schippers a le choix d'accepter ou non cette offre. Le Contrat entre en vigueur dès que le Client reçoit la confirmation de Schippers.
4.2. L'Offre comprend une description complète et précise des Produits, des Services et/ou du contenu numérique proposés. La description est suffisamment détaillée pour permettre une évaluation correcte de l'Offre par le Client. Si Schippers utilise des images, celles-ci reflètent fidèlement les Produits, les Services et/ou le contenu numérique proposés. Les erreurs évidentes ou manifestes dans l'Offre ne lient pas Schippers.
4.3. Le Contrat et les conditions générales restent en vigueur jusqu'à l'exécution de toutes les obligations.

Article 5 – Prix
5.1. Tous les prix sont les prix indiqués sur le Site internet au moment où le Client passe une commande par l'intermédiaire de la page de commande ou les prix autrement inclus par Schippers dans le Contrat.
5.2. Les prix sont indiqués en euros et s'entendent hors taxes, TVA, droits de douane et frais de port, sauf accord contraire.
5.3. Si le prix d'un Produit est incorrect sur le Site internet, Schippers contacte le Client par écrit dès que l'erreur est connue. Le Client a alors le choix d'acheter le Produit au prix correct, tel que spécifié par Schippers, ou d'annuler la commande. La commande ne sera traitée qu'après réception par Schippers des instructions du Client dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la notification de Schippers au Client. Si Schippers n'est pas en mesure de joindre le Client ou ne reçoit pas de réponse dans le délai imparti, la commande est considérée comme annulée et le Client en est informé par écrit.
5.4. Dans le cas d'un contrat à exécution successive, Schippers peut modifier les prix à tout moment pour les adapter au niveau des prix en vigueur chez Schippers. Les modifications de prix seront communiquées au Client au plus tard un mois au préalable.

Article 6 - Paiement
6.1. Sauf accord contraire entre les parties, le Client peut payer les Produits par Bancontact ou par carte de crédit. Le Client doit payer au moment de la commande.
6.2. Si un délai de paiement est accordé pour les Produits ainsi que pour la fourniture des Services, le paiement de chaque montant facturé doit être effectué au plus tard huit (8) jours après la date de facturation.

Article 7 – Livraison et retrait
7.1. Sauf accord contraire, Schippers livrera les Produits ou exécutera les Services au mieux de ses capacités dans un délai à déterminer par Schippers. En cas de retard, Schippers en informera le Client par écrit. En cas de non-respect répété du délai de livraison, le Client pourra annuler la commande.
7.2. Schippers livrera les Produits à l'adresse indiquée par le Client. Les adresses saisies de manière incorrecte sont de la responsabilité du Client et peuvent entraîner des frais supplémentaires.
7.3. Schippers peut effectuer des livraisons partielles et informera le Client en cas de retard ou d'indisponibilité d'une partie de la commande.
7.4. Le risque de dommage ou de perte est transféré au Client dès que les Produits quittent l'entrepôt de Schippers.
7.5. Lorsque Schippers autorise le Client à venir chercher les Produits, ceux-ci doivent être retirés au plus tard quatorze (14) jours après leur mise à disposition. Si le Client ne vient pas chercher les Produits dans les délais, les Produits seront stockés chez Schippers ou chez un tiers. Tous les frais qui en résultent sont exclusivement à la charge du Client.
7.6. Lors de la livraison/du retrait, le Client est tenu de vérifier que l'emballage n'est pas endommagé. Si les Produits sont endommagés, le Client ne peut pas accepter la livraison et doit immédiatement en informer Schippers. Après notification, Schippers donnera au Client les instructions nécessaires concernant les Produits endommagés.
7.7. La propriété des Produits livrés reste celle de Schippers jusqu'au paiement intégral par le Client. En cas de retard de paiement, Schippers se réserve le droit de reprendre les Produits livrés, sans préjudice d'autres droits légaux.
7.8. Si Schippers fournit des Services à l'adresse du Client, le Client est tenu de :
- s'assurer que Schippers peut commencer le travail immédiatement à la date, à l'heure et au lieu convenus ;
- d'être présent au début des travaux ainsi qu'à leur réception ;
- de fournir à Schippers un équipement approprié, en évitant autant que possible l'utilisation d'une échelle.

Si le Client ne remplit pas les obligations susmentionnées, Schippers se réserve le droit de reporter les travaux prévus et de facturer au Client tous les frais qui en résultent, y compris les frais de déplacement et les heures de travail.

Article 8 – Conseils, Entretien et Montage
8.1. Schippers peut, à la demande du Client, fournir des conseils concernant les Produits. Ces conseils sont basés sur les informations fournies par le Client et les données disponibles.
8.2. Les conseils fournis par Schippers sont purement informatifs, et le Client reste à tout moment responsable de la décision finale de suivre ou non ces conseils. Schippers ne garantit pas que les conseils fournis sont adaptés aux objectifs spécifiques du Client et décline toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects résultant du suivi des conseils fournis.
8.3. Le Client est responsable du montage et de l'entretien corrects des Produits, sauf accord écrit contraire. Si Schippers effectue des travaux de montage ou d'entretien, elle le fera au mieux de ses capacités et de ses connaissances. Cet engagement constitue une obligation de moyens.

Article 9 – Garantie
9.1. À l'exception des garanties prévues par la loi et sauf mention contraire explicite sur le Site internet pour le Produit concerné ou dans le Contrat, Schippers n'offre aucune garantie commerciale au Client.
9.2. Un Consommateur bénéficie d'une garantie légale de deux (2) ans, qui couvre tout défaut ou défaut de conformité des Produits qui se manifeste dans un délai de deux (2) ans à compter de la date de livraison des Produits ou Services.
9.3. Le Consommateur doit informer Schippers des Produits ou Services défectueux à l'adresse klantenservice.be@schippers.eu dans un bref délai après que le défaut a été connu ou aurait pu raisonnablement être connu par le Consommateur, mais dans tous les cas dans un délai de deux (2) mois après en avoir pris connaissance.

Article 10 – Responsabilité
10.1. Schippers n'est en aucun cas responsable des retards de livraison, de l'absence de livraison, de l'indisponibilité d'un Produit de remplacement ou d'un défaut du Produit en cas de location ou de prêt, de la fourniture de Services défectueux, d'erreurs ou d'omissions, y compris celles des préposés ou des employés, ni des dommages directs ou indirects dus à la Force majeure ou des dommages causés à des tiers, à moins que le dommage ne soit intentionnel ou ne résulte d'une négligence grave.
10.2. La responsabilité de Schippers est toujours limitée aux dommages directs et ne peut jamais dépasser le prix facturé du Produit ou du Service ou le montant du paiement effectué par son assureur, et ne peut en aucun cas s'étendre à la réparation de dommages immatériels, de dommages indirects, de dommages consécutifs, de pertes de bénéfices ou d'économies manquées.
10.3. Schippers n'est pas responsable des pertes ou dommages causés par l'utilisation incorrecte d'un Produit.

Article 11 – Utilisation des données à caractère personnel
Schippers n'utilise les données à caractère personnel du Client que conformément à la déclaration de confidentialité figurant sur le Site internet.

Article 12 – Force majeure
12.1. En cas de Force majeure, Schippers en informera immédiatement le Client par écrit.
12.2. En cas de Force majeure, Schippers peut suspendre ses obligations pour la durée de la Force majeure. Si une situation de Force majeure dure plus de soixante (60) jours et affecte un Contrat, Schippers et le Client ont le droit d'annuler la partie du Contrat qui concerne les Produits ou Services qui doivent encore être livrés par Schippers.

Article 13 – Droit applicable et élection de for
13.1. Les présentes conditions générales, les Contrats et tous les litiges ou réclamations qui en découlent ou qui y sont liés sont soumis au droit belge, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises.
13.2. En cas de litige, seuls les tribunaux d'Anvers, division Turnhout, sont compétents.

Article 14 – Nullité
La nullité d'une clause ou d'une partie d'une clause du Contrat n'affecte en rien la validité du reste de la clause ou des autres clauses. La clause frappée de nullité sera remplacée par une clause qui correspondra autant que possible à l'objectif économique et financier de la clause frappée de nullité.